

Maisons des Jeunes et de la Culture des Trois-Maisons Réunion du groupe de projet
--

Compte-rendu de la réunion du
Lundi 9 octobre 2017 – 18h30 – MJC des Trois-Maisons

Assistaient à cette réunion :

Nom	Prénom	Fonctions	Contact
BOULARD	Emilie	Membre du Collectif Nos3Maisons - usager	
COPINE	Stéphanie	Adhérente de la MJC Président du Conseil citoyen des Rives de Meurthe	stephanie.copine@laposte.net
CUIGNET- ROYER	Frédéric	Membre du Collectif Nos3Maisons et du CA de la MJC	fcuignet@gmail.com
DEMANGE	Cécile		cecile.demange.arch@yahoo.fr
FAGNOT	Dominique	Co-président de la MJC Membre du Collectif Nos3Maisons et du CA de la MJC	dominique.fagnot@bbox.fr
FOUACHE	Corinne	Adjointe au Maire de Nancy	alabarricadas83@yahoo.fr
JURIN	Valérie		levyjurin@gmail.com
LEVY	Marianne	Co-présidente de la MJC Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie Associative	ml54lv54@gmail.com
MAIRE	Aline- Sophie	Membre du Collectif Nos3Maisons et du CA de la MJC	aline-sophie.maire@mairie- nancy.fr
MESTANZA	Daniel		dmestanza@wanadoo.fr
MILANESE	Thomas	Co-président de la MJC Secrétaire de la MJC et membre du Collectif	thomas.milaneze@free.fr
MROWICKI	Anne	Nos3Maisons	patmro@wanadoo.fr
NESPOULOUS	Bastien	Directeur Général Adjoint - Ville de Nancy	bastien.nespoulous@mairie- nancy.fr
RICHARD	Frédéric	Directeur Général de l'Office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy	frederic.richard@mohgrandnancy.fr

ROLIN	Audrey	Salariée de la MJC	contact@mjc3maisons.fr
ROYER	Nadine	Directrice de la MJC	nadineroyer@wanadoo.fr
VATOUX	Manu	Membre du Collectif Nos3Maisons	evatoux@yahoo.fr
VINCENT	Christian	Membre du Collectif Nos3Maisons et du CA de la MJC	vincent.architecte@wanadoo.fr
ZOMENO	Christian	Architecte mandaté par la Ville de Nancy pour une étude de faisabilité	atelierarchi.czomeno@aacz.fr

Valérie JURIN, Adjointe au Maire, ouvre la réunion et présente Aline-Sophie MAIRE, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie Associative qui prendra désormais part au groupe de projet.

Le projet de compte rendu de la réunion du 7 juillet 2017, préalablement soumis à l'ensemble des participants, est adopté à l'unanimité.

Marianne LEVY, Co-présidente, précise que la contribution du CA de la MJC à cette réunion du groupe projet consiste à la fois en une présentation du projet associatif de la MJC, joint au présent compte-rendu, et un mémorandum sur le lien entre les bâtiments de la MJC, et plus généralement ses espaces, et la vie de la structure, lui aussi annexé.

Il est rappelé par Bastien NESPOULOUS, DGA des services de la Ville de Nancy, que la présentation de ce projet s'inscrit en pleine cohérence avec le renouvellement des conventions des sept MJC de Nancy qui sera présenté au Conseil municipal de décembre 2017. Ces conventions porteront sur la période 2018-2021 inclus.

Nadine ROYER, Directrice de la MJC, rappelle comme propos liminaire, l'affiliation de la MJC à la Fédération Française des MJC et à ses valeurs d'éducation populaire. Le projet associatif de la structure a été défini lors de sa création le 6 décembre 1968. Il a été précisé en février 1991, principalement autour de l'activité de centre de loisirs.

Thomas MILANESE, Co-président de la MJC, présentant le document portant définition du projet associatif, insiste sur une orientation nouvelle qui est donnée : entrer dans les droits culturels. Depuis 40 ans, on voit se développer des actions de promotion de la démocratie culturelle. Les bilans sont néanmoins assez sévères : 15% de la population est touchée par ces actions et cette part se renouvelle peu. Les artistes ne sont pas seulement ceux qui se réclament comme tels. Il faut reconnaître les différentes cultures qui existent et l'art n'est d'une partie de la culture. Il faut repenser les territoires dans des actions plus transversales. L'exemple de la place d'Italie à Paris avec son jardin participatif est cité.

Au niveau de la structure de la MJC des Trois-Maisons, il faut favoriser cette transversalité en officialisant le rassemblement du jardin, de l'ancienne école et du cube. Il faut favoriser les rencontres au sein de la MJC.

Valérie JURIN se félicite de la consécration de cette promotion des droits culturels. L'Autre Canal est dans une dynamique comparable, où l'on s'appuie sur les pratiques, sur les publics,

pour les faire entrer dans l'établissement et leur donner une reconnaissance. Il existe en ce sens une correspondance entre les acteurs du territoire autour de cette ambition.

Dominique FAGNOT, Co-président de la MJC, souligne que cette structure a eu une croissance chaotique avec la mise à disposition du cube, puis de l'ancienne école et enfin du jardin partagé. Il n'y a aujourd'hui pas de vraie circulation entre les espaces. L'année 2017 aura permis cette prise de conscience pour dresser un état des lieux. Il est affirmé la nécessité de faire vivre, en cohérence, ces 3 espaces, autour de 4 axes essentiels qui structurent l'action de la MJC : le cirque, l'enfance et l'adolescence, le développement durable et la création artistique. Dans cette structure d'éducation populaire, on retrouve des éléments classiques, à l'image de l'accueil de loisirs, et des activités spécifiques autour des arts de rue, des arts du cirque, du jardin partagé, des ateliers et résidences d'artistes, des résidences courtes de compagnie d'arts vivants et d'événements marqueurs comme Bibasse ou le festival Pop-up. Parmi tous ces lieux, un attachement particulier existe autour de l'ancienne école, de sa dimension patrimoniale et humaine.

Il faut améliorer les circulations. Les lieux ne parlent pas nécessairement entre eux.

Les bâtiments ont vieilli et nécessiteraient des travaux de rafraîchissement. Un travail pour plus d'exemplarité énergétique pourrait être engagé notamment.

En pratique, il faut envisager l'amélioration de l'accueil pour les enfants du centre de loisirs, sur le plan des bâtiments mais aussi en termes de petit équipement.

Il manque également un lieu de restitution des productions et des créations : une salle de spectacle équipée d'un matériel à la fois simple et adapté : ex. pendrillons pour le théâtre.

Ces ruptures sont logiques, compte tenu de l'histoire de la MJC : il faut travailler à la symbiose entre les espaces, mais aussi entre les usagers qui ne se croisent pas nécessairement. Pour Thomas MILANESE, c'est bien là l'esprit des droits culturels. Le travail d'action culturelle de la MJC doit passer par les synergies entre les différentes activités.

Dominique FAGNOT présente les projections envisagées par le CA de la MJC autour de l'ambition de rassembler ce qui est éparé (contribution jointe au présent compte rendu). Il est essentiel proposé d'améliorer l'unité des lieux, de réaliser des travaux d'aménagement et d'équipement des espaces intérieurs et extérieurs et de créer de nouveaux espaces, notamment en valorisant les caves de l'ancienne école.

Sur le plan architectural, il apparaît fondamental de penser l'espace de la MJC depuis la future voie de la Meurthe. Le niveau jardin étant commun à tous les bâtiments, on pourrait revoir les accès, notamment du cube, pour les assurer depuis le rendez-de-chaussée.

Pour Christian VINCENT, membre du Collectif Nos3Maisons et du CA de la MJC, il faut imaginer la MJC depuis la voie de la Meurthe qui sera créée. Il est important d'anticiper. Il faut laisser les espaces ouverts en bout de parcelle pour favoriser les circulations et urbaniser l'autre extrémité de la parcelle. Il ne faut pas densifier excessivement avec des volumes trop importants.

Corinne FOUACHE, membre du Collectif Nos3Maisons et du CA de la MJC, s'interroge sur la présence de l'OMH. Frédéric RICHARD précise que l'OMH est un acteur du quartier et que c'est à ce titre qu'il est présent : il est important de créer des liens ou de les densifier avec les résidents de l'OMH qui vivent à proximité et qui sont ou peuvent devenir des usagers de la MJC. Si l'OMH peut être utile, il le sera. L'OMH veut favoriser l'agro-écologie, y compris

sur son site Dusaulx, sur les parties communes. Toutes les constructions de l'OMH vont désormais inclure cette dimension.

Il n'y aura pas de construction particulière sur le site. Cependant l'OMH confirme son intérêt pour reconstituer le front bâti de part et d'autre du jardin, avec des ouvertures permettant de faciliter les cheminements et donc la communication entre les différents espaces.

Anne MROWICKI, Secrétaire de la MJC et membre du Collectif Nos3Maisons, précise en réponse que la MJC a entamé une réflexion autour de l'accueil de ces publics au sein de la MJC et de ses activités.

Christian VINCENT souligne qu'il existe une réelle demande autour d'une maison intergénérationnelle sur le quartier, pour favoriser l'accueil de personnes âgées, dans un patrimoine adapté.

Valérie JURIN confirme que l'OMH vient pour être utile, faire le lien, et en soutien à des initiatives collectivement partagées.

Dominique FAGNOT s'interroge sur la dimension des jardins mis à disposition par l'OMH dans le cadre de sa démarche d'agro-écologie. Seront-ils individuels ou collectifs. Frédéric RICHARD répond que ces espaces seront collectifs.

Manu VATOUX souligne la pertinence de la question car ces jardins sont individuels au Haut-du-Lièvre. Frédéric RICHARD précise que c'est une étape et qu'il a fallu s'adapter pour que le projet puisse se développer. Pour Stéphanie COPINE, adhérente de la MJC, il s'agit avant tout d'une question de pédagogie.

Christian VINCENT précise que les idées présentées sont partagées par le Collectif Nos3Maisons. Mais il s'interroge sur les modalités de la gouvernance de ces lieux, qui devront être pensées.

Anne MROWICKI souligne qu'il faut travailler globalement les questions d'accessibilité, notamment pour les personnes âgées qui ne peuvent pas accéder au jardin.

Frédéric CUIGNET-ROYER, Président du Conseil citoyen, précise que le Conseil citoyen est demandeur de ce dialogue pour dégager un projet partagé, tant à l'échelle de la MJC, de l'îlot et de l'aménagement de la voie de la Meurthe.

Pour Thomas MILANESE, sur ces questions d'aménagement, la prise de parole est difficile. Il faut permettre la participation par l'inclusion via des actions : ex. Pop up avec des ateliers d'écriture au pied des immeubles.

Pour Marianne LEVY, l'ouverture est le maître mot de ce projet. Ex. Cour de l'ancienne école, accueillante, facile d'accès. Il faut arriver à faire vivre cet espace d'ouverture dans les réflexions puis le projet architectural. Thomas MILANESE évoque néanmoins le fait que cette ouverture doit se faire aussi en considération les enjeux propres à une structure jeunesse avec notamment l'accueil de loisirs.

Nadine ROYER revient sur la place de l'accueil de la MJC qui doit être repensée.

Lors de la prochaine rencontre, fixée au lundi 4 décembre à 18h30 seront présentés :

- la contribution du Collectif Nos3Maisons quant aux usages des espaces ;
- les premiers éléments de diagnostic entamé par le cabinet d'architecture de M. ZOMENO.